

FINANCES

LOCALES

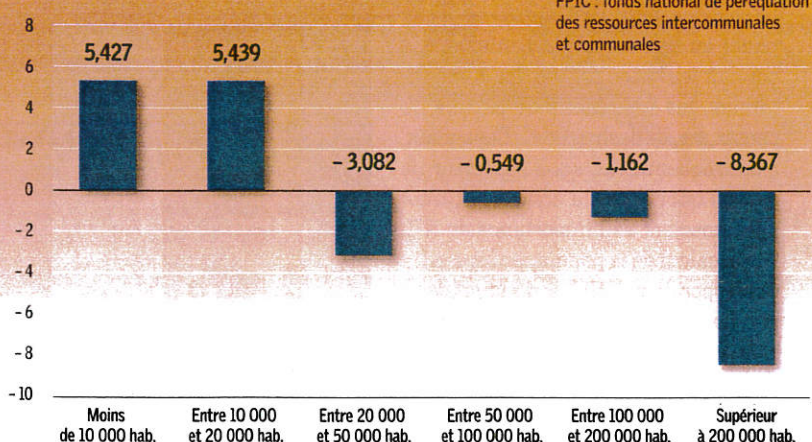
Retrouvez en temps réel les dernières infos finances sur www.lagazette.fr/club-finances

DÉCRYPTAGE

Le bilan du FPIC dessine une carte des richesses

Solde du FPIC en 2012 par strate de collectivités

En milliards d'euros



La Direction générale des collectivités locales vient de publier un bilan (*) de la première année du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui dessine la carte de la répartition des richesses. Le fonds, en 2012, se répartit entre 1400 contributeurs net et 2030 bénéficiaires net. Soit une contribution moyenne par habitant de 3,08 euros pour les intercos et de 8,78 euros pour les communes isolées, signe de la richesse de ces dernières, qui n'est pas sans lien avec leur isolement! Le montant moyen perçu par habitant s'élève à 4,94 euros pour les intercos et à 5,10 euros pour les communes isolées.

Les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, Alsace et Paca figurent au premier rang des contributrices, tandis que les régions Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Corse ainsi que l'outre-mer se situent en tête des bénéficiaires.

Les territoires les plus contributeurs cumulent un potentiel financier intercommunal agrégé par habitant et des revenus par habitants élevés, à l'inverse des bénéficiaires. Les collectivités de moins de 20000 habitants sont bénéficiaires net de presque 11 millions d'euros.

La strate 20000 à 50000 habitants présente un solde déficitaire plus marqué en raison de la présence importante de communes isolées franciliennes.

Parmi les 60 plus gros contributeurs au FPIC, on trouve 75% de communes isolées et 87% de collectivités hors Ile-de-France. Enfin, parmi les 60 premiers bénéficiaires, 32% sont des ensembles intercommunaux de l'Aude ou du Pas-de-Calais. *Jacques Paquier*

(*) Rapport présenté par la DGCL au groupe de travail du Comité des finances locales du 15 mai 2012.

62%

des 60 premiers bénéficiaires du FPIC sont des intercos de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, de la Manche, du Nord, du Pas-de-Calais et de l'outre-mer.

MOTS POUR MOT



SANDRA DE PINHO,
directrice générale adjointe chargée des finances à Lille, vice-présidente de l'Afigese (*)

Mark to market

Cette donnée évalue un actif sur la base de sa valeur observée sur le marché. La valeur de l'actif correspond ainsi au prix que l'on pourrait en obtenir si on le vendait à la date où l'on clôture le bilan de l'entreprise. Ce concept a été créé dans le but d'exiger des entreprises une juste valorisation de leurs actifs. Centrale sur les marchés financiers, la notion de mark to market s'est développée auprès des collectivités avec les emprunts structurés. Les collectivités, qui raisonnent habituellement en « coût historique » (coût d'achat d'origine), ont ainsi été contraintes de rentrer dans cette logique, notamment lorsqu'elles ont souhaité sortir d'un emprunt structuré et se sont vu proposer un coût de sortie équivalent à la valorisation mark to market du prêt. Cette notion a fait l'objet de débats, car elle a été utilisée pour chiffrer le surcoût des produits structurés dans la dette des collectivités alors qu'elle correspond à la valorisation à un instant T des produits, valeur qui, par nature, évolue en permanence.

(*) Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales.